

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°16/2026**

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU
4 FEVRIER 2026**

Séance du 30 juin 2026.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 10 juin 2026, s'est assemblé à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque de Senlis sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 42

votants : 46

Date de convocation :
10 juin 2026

Etaient présents : François DESHAYES, Manoëlle MARTIN, Anthony ARCIERO, Marie-Laure PICARD, Serge LOPEZ, Vincent BOUCHER, Jean-Claude TURBAN, Didier DAGONET, Benoît THIBAUT, Corinne TANGE, Mohamed ASSAMTI, Chantal KERAUDREN, Cécile HERBET, Vincent DESBOIS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Valérie CARON, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Patrice URVOY, Cédric LECOCQ, François FUSELIER, Julien DAMBRUNE, Jean-Paul GAY, Florence SCHWEITZER, François DROUIN, Michel KOPACZ, Fath GUELLI, Agathe DUCHAUFFOUR, Yves GAXIEU, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Malvina AMMOUN, Didier WROBLEWSKI, Christian MIQUEL, Sylvie BOCOBZA, Brice GRZESIAK, Juliette DE LOMBARDON, Vincent BARRAILLER.

En visio : Sandra VALEYRE, Angéline MOULA, Joëlle CAMPIN.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Martine BORGEO à Anthony ARCIERO, Sébastien FLET REITZ à Patrice URVOY, PAIGNEAU Bertrand à Vincent DESBOIS.

Assistaient également : Olivier BRUN, Sous-Préfet de SENLIS, Alexandre LOREA, Délégué suppléant de BELLOY-EN-FRANCE, Valérie GENTY, Déléguée suppléante de FLEURINES, Lorène BETHOUART, Déléguée suppléante de LA CHAPELLE-EN-SERVAL, Kristel-Laure MARCEILLE, Déléguée suppléante de LAMORLAYE, Karine VALLADE-LAURENT, Déléguée suppléante de MONTEPILLOY, Christophe MIQUEL, Délégué suppléant de PONT-SAINT-MAXENCE, Christine COOREVITS, Déléguée suppléante de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, Catherine PANNIER, Déléguée suppléante de SURVILLIERS, Jean-Charles, BOCQUET, Président des Amis du Parc et des Forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly, Alexis de KERMEL, Administrateur du Domaine de Chailis, Alban RANGIER, Responsable d'Unité Territoriale à l'Office National des Forêts, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 4 février 2026.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 4 février 2026.

Pour copie conforme
Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

L'an deux mille vingt-six, le quatre février à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 13 janvier 2026, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	28
Nombre de pouvoirs	24
Nombre de votants	52

Etaient présents : Françoise DUBREUCQ, Halima BENHAIDA, Jean-Marie BONTEMPS, Corinne TANGE, Hugues RIBIOLET, Cécile MALET, Thierry BROCHOT, Cécile GAUVILLE-HERBET, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Joël BOUCHEZ, Jean-Paul GAY, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI, Pierre BOUFFLET, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA.

En visio : Jean-François RENARD, Célia DELAHAYE, Benoît THIBAUT, Anne ONUFRYK, Angèle BACCAN, Baptiste MONMIREL.

Avaient donné pouvoir : Alexis MENDOZA-RUIZ à Patrice MARCHAND, Sylvie LECLAIR à Patrice MARCHAND, Guillaume DUCHESNE à Benoît THIBAUT, Gil METTAI à Jean-François RENARD, Manoëlle MARTIN à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Patrick BARRETT à Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE à Françoise DUBREUCQ, Brice GRZESIAK à Dominique VERDRU, Juliette DE LOMBARDON à Dominique VERDRU, Thierry MARVILLE à Jean-Paul GAY, Daniel FROMENT à Jean-Paul GAY, Xavier GAUTIER à Pierre BOUFFLET, Pascale LOISELEUR à Pierre BOUFFLET, Michel MANSOUX à Didier WROBLEWSKI, Véronique BRETENOUX à Didier WROBLEWSKI, Didier DAGONET à Jean-Marie BONTEMPS, Jacques RENAUD à Jean-Marie BONTEMPS, Dimitri ROLAND à Agathe DUCHAUFFOUR, Hervé LECOEUR à Agathe DUCHAUFFOUR, Sébastien FERRACHAT à Dominique DUFUMIER, Philibert DE MOUSTIER à Dominique DUFUMIER, Leslie PICARD à Cécile MALET, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY.

Assistaient également : Caroline BAUDRY-IMOGAI, Chargée de mission « Pacte rural » au Conseil régional d'Ile-de-France, Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier du Château de Chantilly, Jean-Charles BOCQUET, Président des Amis du Parc et des Forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2025 ;
- Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2025 ;
- Débat d'orientations budgétaires ;
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;
- Adhésion à la convention de participation pour le risque santé souscrite par le Centre de gestion de l'Oise.
- Présentation d'un exemple d'étude d'aménagement en grand domaine

- Questions diverses

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Marie BONTEMPS est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2025

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 11 décembre, séance au cours de laquelle les délibérations n'ont pas pu être prises, faute de quorum.

Personne n'a d'observation.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 18 DECEMBRE 2025

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité syndical qui a été reportée au 18 décembre.

Le procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2005 est adopté à l'unanimité.

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARCHAND présente le rapport d'orientations budgétaires.

Il rapporte que nous n'avons pas d'information sur les enveloppes budgétaires 2026 (frais de structure et programme d'actions).

Il explique qu'il est donc proposé d'inscrire à la section de fonctionnement du budget principal la dotation de l'Etat et les cotisations des Régions et du Département de l'Oise de l'an dernier.

Il donne lecture des recettes attendues à la section de fonctionnement du budget principal.

Il souligne que les cotisations des communes entièrement comprises dans le périmètre du Parc naturel régional passent de 3,00 € à 3,03 €, pour tenir compte de l'inflation. Il note que les cotisations des communes représentent environ 25% des recettes pour le fonctionnement du Parc naturel régional.

Il ajoute que des recettes supplémentaires seront prévues, soit pour couvrir de nouveaux postes (doctorant en CIFRE pour la suite du programme de la forêt de Chantilly), soit en financements supplémentaires de postes déjà existants (Natura 2000 par exemple).

Il note, qu'en plus des recettes mentionnées, seront inscrits au budget les 1 000 € du SITRARIVE pour son hébergement à la Maison du Parc et 5 000 € de recettes de la boutique.

Monsieur MARCHAND liste ensuite les dépenses envisagées, qui sont très proches de celles de l'an dernier.

Il rappelle les postes et dépenses de personnel :

- Le poste de direction ;
- 14 postes de chargés de mission ;

- 5 postes au service administratif ;
- Le poste animateur LEADER et celui de gestionnaire LEADER à mi-temps ;
- Le recrutement du doctorant pour le programme FEADER 2 de la Forêt de Chantilly ;
- Le remplacement de la chargée de communication en congé maternité et congé de naissance ;
- 4 stagiaires et 1000 heures de vacation.

Monsieur MARCHAND indique que le budget inscrira en section d'investissement du budget principal les opérations de 2022, 2024 et 2025 non encore réalisées, en dépenses comme en recettes.

Il explique qu'il est proposé de ne pas inscrire les opérations 2026 car les enveloppes ne sont pas connues. Elles seront ajoutées au budget lors d'une décision modificative.

Il ajoute que, comme pour la section d'investissement du budget principal, le budget primitif du budget opérationnel n'intégrera que les opérations antérieures qui seront reportées. Les opérations du programme d'actions 2026 feront l'objet d'une décision modificative.

Il présente les annexes du rapport relatives au personnel.

Il indique que si les cotisations de l'Etat, des Régions et du Département de l'Oise sont réduites, l'évolution du Parc naturel régional dans le temps risque d'être compliquée.

Il explique que la présentation des comptes financiers uniques montrera un excédent de fonctionnement relativement important qui lui semble nécessaire pour deux raisons :

- Le PNR est amené à avoir des sorties de fonds en dents de scie et des rentrées encore plus irrégulières, avec pour conséquence, un besoin important en trésorerie. Il rappelle qu'il y a quelques années, l'ouverture d'une ligne de trésorerie avait été nécessaire.
- Le PNR est avant tout une structure d'ingénierie et il convient d'être soucieux de l'avenir de ce personnel qui est dévoué. Il note que, pour les plus anciens, on doit prendre en compte l'inflation et leur besoin d'évoluer. Il souligne enfin que certains postes sont aujourd'hui davantage valorisés qu'il y a 20 ans.

Il demande s'il y a des questions ou des observations sur ce rapport d'orientations budgétaires.

Personne n'a d'observation ou de question.

Monsieur MARCHAND propose que le Comité syndical prenne formellement acte de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires.

5. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Monsieur MARCHAND rapporte que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Il propose ainsi, afin de ne pas interrompre les opérations des programmes d'actions en cours, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Concernant le budget principal, il explique que le montant des crédits d'investissement ouverts au budget primitif 2025, s'élève à 339 531,61 € et que, de ce fait, le quart autorisé représente un montant maximal de 84 882 €.

Concernant le budget opérationnel, il indique que le montant des crédits d'investissement ouverts au budget primitif 2025, s'élève à 1 073 895,89 €, dont 208 606,79 € correspondant à des crédits exclus du calcul. Il souligne que la base retenue pour le calcul est donc de 865 289,79 € et que le quart autorisé représente un montant maximal de 216 322 €.

Il donne lecture de la ventilation des crédits.

Il précise enfin qu'il s'agit d'une disposition classique adoptée dans toutes les communes.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

6. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Monsieur MARCHAND rappelle que les employeurs publics ont l'obligation de participer financièrement au risque santé pour leurs agents à partir du 1er janvier 2026.

Il rapporte que le Centre de gestion de l'Oise a lancé une mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque santé au profit des collectivités et qu'à l'issue de la procédure, le Centre de gestion a souscrit une convention de participation auprès de la MNT à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Monsieur MARCHAND indique que le montant mensuel de la participation financière du Syndicat mixte pour chaque agent en activité ayant fait le choix de souscrire à la mutuelle issue de cette convention de participation est proposé à 15,00 € qui est le montant minimum.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical décident :

- **D'adhérer, à compter du 1er janvier 2026, à la convention de participation pour le risque santé conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et la MNT ;**
- **De fixer le montant mensuel de la participation financière à 15,00€ brut pour les agents en activité qui auront fait le choix de souscrire à la mutuelle issue de cette convention de participation ;**
- **D'autoriser le Président à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes à l'adhésion du PNR Oise-Pays de France à la convention de participation.**

7. PRESENTATION D'UN EXEMPLE D'ETUDE D'AMENAGEMENT EN GRAND DOMAINE

Monsieur MARCHAND explique que le Parc naturel régional a proposé à la commune de Coye-la-Forêt de réaliser un diagnostic urbain, architectural, paysager et environnemental du Domaine des Trois Châteaux ainsi qu'une étude d'aménagement intégrant la programmation urbaine prévue et devant être traduite en Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Il rappelle que le territoire du Parc naturel régional comporte une quarantaine de grands domaines et de golfs, qui couvrent très souvent de grandes superficies et qui suscitent des projets de développement économique et de rentabilité financière.

Il ajoute qu'il est ainsi très important que le Parc naturel régional aide les collectivités à anticiper l'évolution de ces grands domaines tout en garantissant la préservation du patrimoine architectural, paysager et environnemental de ces ensembles.

Il passe la parole à Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme au Parc naturel régional, pour la présentation de l'étude.

Claire GOUDOUR présente l'étude (cf. diaporama).

Madame BOCOBZA, déléguée de Viarmes, observe que la Charte du Parc naturel régional permet de préserver les grands domaines.

Claire GOUDOUR répond que oui, de même que le Bureau du Parc naturel régional donne un avis sur la révision des PLU.

Madame COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier du Château de Chantilly, demande si des logements sont prévus.

Claire GOUDOUR répond que oui mais que l'étude a revu leur emplacement.

Monsieur BOCQUET, Président de l'APFHEC, demande quel a été l'intérêt de cette étude.

Claire GOUDOUR répond que l'étude a permis, à la fois, de montrer que la programmation prévue par la commune était réaliste et possible à intégrer mais elle a revu les emplacements pour les constructions, ceci afin d'améliorer la fonctionnalité de l'ensemble, de préserver la composition et les vues paysagères et le patrimoine naturel.

Elle indique que cette étude aurait pu être facilement traduite en orientation d'aménagement et de programmation ; ce qui finalement n'a pas été le cas car la vente du Domaine par la mairie de Paris à la commune de Coye-la-forêt ne s'est pas faite.

Monsieur MARCHAND répond que ce sujet reviendra sans doute et que le travail aura été préparé.

Il remercie Claire GOUDOUR pour cette présentation fort intéressante.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Jean-Marie BONTEMPS



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président